

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UN MEMBRE ELU DU CONSEIL DE LA RECHERCHE POUR SIEGER  
AU CONSEIL DU COLLEGE DES ECOLES DOCTORALES**

**LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2024 ;**

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts du Collège des Ecoles Doctorales ;

Vu l'appel à candidatures, adressé le 19 janvier 2024 ;

Considérant la candidature de Madame Julia VAL LEGOLL ;

**PRESENTATION DU PROJET**

L'article 2 des statuts du Collège des Ecoles Doctorales (CED) prévoit que son conseil comprend, notamment, un élu du collège des doctorants du Conseil de la Recherche.

Suite à l'appel à candidatures adressé le 19 janvier 2024, Madame Julia VAL LEGOLL a présenté sa candidature.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation faite par Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la recherche ;

Vu le vote effectué à bulletin secret ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

De désigner Madame Julia VAL LEGOLL pour siéger au conseil du CED en qualité d'élue du collège des doctorants du Conseil de la Recherche.

Membres en exercice : 45

Membres présents et représentés : 30

Nombre de votes blancs : 2

Nombre de voix en faveur de Madame Julia VAL LEGOLL : 28

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CR UCA DELIBERATION  
2024-01-30-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.